

**MIDI ÉTHIQUE DU CENTRE D'ÉTHIQUE
8 FÉVRIER DE 12H-13H, AUDITORIUM DU BLOC-D (DS-020)
OU PAR VISIOCONFÉRENCE***

**Les soins de fin de vie, un an après l'entrée en vigueur de la loi :
comment faire pour mieux faire?**

Hubert Doucet

Résumé de la présentation

La loi sur les soins de fin de vie a pris force il y a déjà un an. Je m'arrêterai d'abord sur quelques événements marquants qui ont retenu l'attention au cours de cette première année. Ces événements, que nous apprennent-ils sur la vision du mourir et l'état des lieux sur les soins de fin de vie au Québec? Ce sera mon second point. Enfin, je proposerai quelques pistes en vue de mieux adapter ces soins aux différentes situations des personnes qui approchent de la fin de vie.

Notice biographique

Hubert Doucet est professeur associé de bioéthique à la Faculté de théologie et de sciences des religions de l'Université de Montréal. Il est détenteur d'un doctorat de l'Université de Strasbourg (1967) et a enseigné à l'Université Saint-Paul d'Ottawa de 1981 à 1996. De 1997 à 2008, il a été professeur aux facultés de médecine et de théologie ainsi que responsable des Programmes de bioéthique de l'Université de Montréal. Il siège au Comité scientifique permanent, santé et service sociaux, de l'INESSS, au Comité national d'éthique sur le vieillissement de même qu'à l'Observatoire Vieillesse et Société.



Pour une participation en visioconférence, il sera possible pour la personne dédiée aux réservations de votre établissement de le faire à partir de <https://www.irisreservation.ca/>, # de réservation : 344561.